



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 Septembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 12 septembre 2023
- Affichage de la convocation : 12 septembre 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL_079_2023

► **OBJET : Point n° 9 - MUSÉE DES URSULINES - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ POUR LE PROJET « C'EST MON PATRIMOINE ! »**

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET

► EXCUSÉS :

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Monsieur Jérôme CHEVALIER donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD

Dans le cadre des actions menées par le Musée des Ursulines qui s'inscrivent dans les missions qui lui sont dévolues en sa qualité de Musée de France, l'opération « *C'est mon Patrimoine !* » a été proposée pour 2023. Le projet concernera la création de médailles à partir de l'exemple de Pierre-Alexandre MORLON (1878-1951) dont la rétrospective se tient au Musée des Ursulines jusqu'au 05 novembre 2023.

Un stage de sept jours sera organisé au Musée des Ursulines en octobre 2023 avec l'artiste Charlotte GUIBÉ, enseignante à l'EMAP, et un médiateur culturel, pour un groupe d'enfants de 9 à 11 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Des médailles individuelles seront créées mais aussi des médailles collectives sur la thématique des droits de l'enfant. Ces dernières seront offertes aux centres sociaux de la Ville.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 2 000,00 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté (DRAC).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 11/09/2023,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 06/09/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 05/09/2023,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté une subvention de 2 000,00 € pour l'opération « C'est mon Patrimoine ! »,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

05 OCT. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire